

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 4 avril 2022

Le 29 mars 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 4 avril à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier de AMORIN, Éric GIRARDIN, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés : Estelle COURTEIX qui donne pouvoir à Jean-Pierre COCQUELET
Dimitri BOUVIER qui donne pouvoir à Julien RONDET
Gaëlle FLOCH qui donne pouvoir à Didier de AMORIN

Absent : Paul-Édouard LAROCHE

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

09/2022 : Vote sur le compte de gestion-sur le compte administratif-affectation du résultat Exercice 2021.

10/2022 : Vote des taux

11/2022 : Vote du loyer de la chasse

12/2022 : Vote du budget primitif 2022

13/2022 : Autorisation au Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des parcelles 16 de 5160 m² et 17 de 2580 m² pour la réalisation d'un bassin exutoire des eaux pluviales à Montchenot.

14/2022 : Autorisation au Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des parcelles D65 et D66 pour la réalisation d'une zone humide dans le cadre de la trame verte et bleue.

15/2022 : Autorisation au Maire à lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvres pour l'aménagement du parking « La Volière » dès que la mairie sera propriétaire de la parcelle.

Informations diverses :

- **Bilan des travaux**
- **Inauguration de l'Espace Plein Air**
- **Éclairage Public**

Questions diverses.

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 7 mars 2022. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Jean-Pierre COCQUELET accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

09/2022 : Vote sur le compte de gestion-sur le compte administratif-affectation du résultat Exercice 2021.

Monsieur Didier DE AMORIN présente de façon synthétique les dépenses de l'année 2021.

Monsieur COCQUELET prend la parole et présente aux membres du conseil le compte de gestion de l'année 2021 établi par l'inspecteur de la trésorerie de Fismes.

Monsieur COCQUELET procède à la lecture chapitre par chapitre du compte Administratif 2021 et répond aux questions posées.

Fonctionnement :

- Recettes : 574 372, 98 €
- Dépenses : 445 959,53 €
- Excédent de fonctionnement : 128 413,45 €

Investissement :

- Recettes : 141 434, 10 €
- Dépenses : 162 023,58 €
- Déficit d'investissement : 20 589,48 €

Un excédent de 107 823, 97 € a donc été réalisé sur l'exercice 2021.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2021. Personne n'ayant de questions à poser, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'Assemblée procède au

vote. Le maire étant l'ordonnateur des dépenses, il ne peut prendre part au vote du compte administratif.

Il est procédé au vote du compte administratif.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

10/2022 : Vote des taux

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis »

La communauté Urbaine du Grand Reims en concertation avec les communes concernées avait préconisé la neutralité fiscale pour les contribuables.

Au vu des résultats de l'exercice 2021, le maire propose au conseil de reconduire les taux de ces deux taxes.

Taux 2022 : Taxe foncière bâti : 29,68%

Taxe foncière non bâti : 12,64%

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

11/2022 : Vote du loyer de la chasse

Le maire rappelle aux conseillers l'entrevue qu'il a eu avec les membres du bureau de la société de chasse et l'ONF. Afin de répondre favorablement à leur demande il propose au conseil à titre exceptionnel de fixer le montant du loyer de la chasse pour la saison 2022/2023 à 6 000 €.

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

12/2022 : Vote du budget primitif 2022

Messieurs COCQUELET et de AMORIN apportent les détails et explications sur la structure du budget primitif de 2022. Ils énumèrent d'autre part, chapitre par chapitre, les propositions de ce Budget Primitif 2022.

Fonctionnement :

- Recettes : 1 219 770 €
- Dépenses : 1 219 770 €

Investissement :

- Recettes : 269 617 €

- Dépenses : 211 228 € et 58 389 € de report soit 269 617 €

Ils précisent les prévisions des dépenses d'investissement de 2022 :

Le reste à réaliser pour l'agencement des vestiaires et sanitaires du tennis, l'achat d'un terrain dans la propriété La Volière, démolition des bâtiments existants et création d'un parking, et les dépenses pour la maîtrise d'œuvre des réseaux dans la traversée de Montchenot.

Et donnent le montant des subventions attribué à chaque association :

Subventions aux associations pour l'année 2022 :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CCAS	1000 €
ADMR	500 €
CAVAM	2000 €
CCOPÉRATIVE SCOLAIRE École Roger Garitan	300 €
ECOLE DE MUSIQUE La ROSERAIE	550 €
TENNIS CLUB	700 €
JARDINS PARTICIPATIFS	300 €
PRÉVENTION ROUTIÈRE	100 €

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

13/2022 : Autorisation au Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des parcelles 16 de 5160 m2 et 17 de 2580 m2 pour la réalisation d'un bassin exutoire des eaux pluviales à Montchenot.

Le Maire explique aux conseillers que la DDT a publié un porté à connaissances sur les zones de glissement de terrains. Dans les zones d'aléas il est interdit de favoriser l'infiltration des eaux pluviales de ruissellement. En conséquence il faut créer un bassin exutoire pour l'infiltration des eaux pluviales hors zone de glissement de terrains. La commune ne possédant pas de terrains, elle doit acheter des terrains situés au lieudit les Jugelles (surface de 7 740 m2) pour implanter ce bassin. Le maître d'œuvre lance une étude pour l'implantation du bassin et sa capacité en fonction de la perméabilité des sols.

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

14/2022 : Autorisation au Maire à signer tous documents relatifs à l'acquisition des parcelles D65 et D66 pour la réalisation d'une zone humide dans le cadre de la trame verte et bleue.

Le maire informe le conseil que des pourparlers sont en cours pour acheter des parcelles dans la zone humide des Jugelles. Cette zone pourra être transformée en zone humide dans le cadre de la trame Verte et Bleue avec l'aide du Parc National Régional de la Montagne de Reims et de la région Grand Est. Il demande au conseil de l'autoriser à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ces parcelles.

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

15/2022 : Autorisation au Maire à lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du parking « La Volière » dès que la mairie sera propriétaire de la parcelle.

Le Maire informe le conseil que l'office notarial Clovis a été choisi par le CHU pour assurer la vente de la parcelle de la Volière. Les documents nécessaires à cette signature ont été transmis. Dès que la commune sera propriétaire il lui faudra lancer un appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de cette parcelle.

Il est procédé au vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- L'inauguration de l'Espace Plein Air aura lieu le samedi 7 mai à 11 heures avec la participation des associations. Les conseillers donnent leur accord sur la proposition de liste des invitations.
- Le maire donne des informations sur le Conseil Communautaire du 31 mars :
 - Aide financière de 143 000 € pour les réfugiés Ukrainiens et gratuité transport.
 - Amélioration politique des transports : collectifs et aides pour achat vélos
 - Projet de territoires prévoit une révision du Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) pour la période 2022-2025 pour permettre un développement équilibré entre zones urbaines et rurales
 - Ce projet devrait déboucher sur un PLUI
 - Rénovation du quartier du Port Colbert : implantation de Neoma Business School et de l'ESAD (école supérieure d'art et de design)
 - Les taux de fiscalité directe restent inchangés soit 1,45% pour le Bâti, 8,08% pour le non bâti et 24,80% pour la CFE.
 - Le pourcentage d'augmentation des bases de calcul est de 3,8 %
 - La taxe des ordures ménagères est maintenue à 9%

- Le maire informe le conseil qu'une permanence « Habitat » se tiendra le jeudi 5 mai au matin au pôle territorial de Rilly la Montagne à destination de nos administrés.
- L'éclairage public reste en fonction durant toute la nuit, depuis les incidents qui ont eu lieu dans les rues du village. Afin de respecter, tant les consignes en matière d'économie d'énergie que les recommandations écologiques le maire propose l'extinction de l'éclairage de 23h à 5h, sauf le vendredi soir et samedi soir. Le conseil approuve cette démarche à l'unanimité.
- Les contrôles effectués par la Communauté Urbaine du Grand Reims auprès des centres de pressurage et de vinification révèlent une parfaite conformité par rapport aux obligations de raccordement aux eaux usées. Le rapport de contrôle et l'autorisation de rejet seront adressés aux intéressés.
- Le maire informe le conseil qu'une réunion avec la SNCF est prévue le mardi 5 avril à Germaine pour faire le point sur les travaux à venir, en particulier sur les travaux de déminage préalables aux travaux de terrassement.
- La cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 11h au Monument aux Morts place des Déportés.
- Le programme de la cérémonie du 12 novembre 2022 se met en place. La prochaine réunion est prévue le vendredi 8 avril.
- Le film Champagne de Nicolas Vanier sortira en salle le 8 juin prochain. La bande annonce est visible sur internet. Contact a été pris avec la production, notre commune figurera sur le parcours des événements promotionnels pour la sortie du film.
- Eglise Sainte-Agathe : l'architecte du Patrimoine en charge du dossier va répondre aux demandes de la DRAC.
- Maison des Associations : revoir la procédure de mise en œuvre avec le Grand Reims pour la signature d'une convention et le lancement des appels d'offres auprès des bailleurs sociaux.

QUESTIONS DIVERSES

- Rappel : le fleurissement du village est prévu pour le samedi 4 juin : toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Date du prochain conseil municipal : le lundi 9 mai.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 23 heures.